

+

Les formations du réseau des producteurs  
bio d'Auvergne



● **FRAB AuRA** ●  
Les Agriculteurs **BIO**  
d'Auvergne-Rhône-Alpes



FORMATION MODULAIRE

# Optimiser sa production en maraîchage biologique

## NORD-AUVERGNE

2<sup>nd</sup> semestre 2019

- **OBJECTIFS** : consolider ses compétences techniques grâce à l'échange entre maraîchers, pour évoluer vers plus de performance, de confort et d'autonomie.
- **PRINCIPE DE CETTE FORMATION MODULAIRE** :  
Cette formation comporte 5 modules thématiques d'une demi-journée.  
Chaque stagiaire peut participer aux modules de son choix. La participation minimale étant de 2 modules par stagiaire.
- **INTERVENANTS** : Mehdi AIT-ABBAS et plusieurs maraîchers référents

# Programme de la formation

## **Module 1 : Maraîchage sur sol vivant et autonomie**

**Mardi 20 août - 13h30-17h30**

aux Jardins de Paillis - Guy RUGEMER

Le Condobeix - 63640 BIOLLET

*Paillage permanent et travail très réduit du sol, désherbage sélectif, autoproduction de semences, confection de terreau sans tourbe, auto-construction de serres en bois*

## **Module 2 : Maraîchage sur petite surface**

**Lundi 26 août - 13h30-17h30**

chez Aurélie MATHIEU

Domaine de Chavagnat - 03260 MARCENAT

*Jeune maraîchère installée il y a 3 ans sur un demi-hectare de maraîchage diversifié au sein d'une ferme bio de polyculture-élevage*

## **Module 3 : Maraîchage bio-intensif**

**Lundi 18 novembre - 13h30-17h30**

Au Jardin d'Eve - Filip CLAES et Jehan DUVIEUSART

Le Bourg - 23110 CHAMBONCHARD

*Après des années d'expérience en maraîchage plus classique, système inspiré de la méthode Fortier, permettant aujourd'hui de « produire plus, en travaillant moins »*

## **Modules 4 et 5 : Bilan de la saison 2019 - Préparation des campagnes à venir**

**Mardi 17 décembre - 9h00-13h00 et 14h00-17h00**

Lieu à définir (autour de SAINT-POURÇAIN)

- *Matin : analyser ensemble les résultats 2019 afin de mieux préparer 2020 et les campagnes suivantes ; définir collectivement des stratégies d'amélioration, en lien notamment avec l'adaptation au changement climatique*
- *Pause déjeuner : repas convivial (chacun apporte un plat et on partage le tout)*
- *Après-midi : visite d'une ferme à proximité et approfondissement des pistes d'optimisation identifiées le matin*



## Modalités d'inscription



- Nos formations sont ouvertes à tous les agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires, et aux personnes en cours d'installation.
- Pour les **producteurs bio installés**, il est demandé d'être **adhérent** de votre GAB pour s'inscrire aux formations.
- Pour les **salariés agricoles** ou pour **tout autre public**, l'inscription est possible mais dépend du nombre d'inscrits : nous contacter pour connaître les possibilités de prise en charge.
- L'inscription préalable est obligatoire et un **chèque de caution** est demandé. Celui-ci vous sera restitué à l'issue de la formation si présence effective à la totalité de la formation.



### Le crédit d'impôt formation

Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40h/année civile/entreprise.

**Pour en bénéficier** : lors de votre déclaration d'impôts, renseigner la déclaration spéciale (formulaire **2079-FCE-SD**) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Déposer cette déclaration à la direction générale des impôts. L'attestation de présence remise par l'association en fin de formation est à conserver, elle vous servira de pièce justificative.



### Le service de remplacement

La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Pour cela, il faut être adhérent au service de remplacement et être remplacé dans les trois mois qui suivent l'absence. L'attestation de présence à la formation vous servira de pièce justificative.

# Bulletin d'inscription

A envoyer à la **FRAB AuRA**  
11 allée Pierre de Fermat 63170 AUBIERE  
au plus tard **15 jours avant le 1<sup>er</sup> module choisi**



● **FRAB AuRA** ●  
Les Agriculteurs **BIO**  
d'Auvergne-Rhône-Alpes

## Formation modulaire « Optimiser sa production en maraîchage biologique »

NORD-AUVERGNE - 2<sup>nd</sup> semestre 2019

**Nom :**  
**Prénom :**  
**Entreprise :**  
**Date de naissance** (exigée par VIVEA) :  
**Adresse :**

**Tél. :**  
**E-mail :**  
(les inscriptions validées seront confirmées par courriel)

### Je m'inscris aux modules suivants (2 minimum) :

- Module 1 : **Maraîchage sur sol vivant et autonomie** (20/08)
- Module 2 : **Maraîchage sur petite surface** (26/08)
- Module 3 : **Maraîchage bio-intensif** (18/11)
- Modules 4 et 5 : **Bilan de la saison 2019 - Préparation des campagnes à venir** (17/12)

La participation à la formation est gratuite pour les personnes éligibles au financement de VIVEA : les formations sont financées par vos cotisations aux fonds VIVEA et dans certains cas par l'Europe (fonds FEADER). **Merci cependant de vérifier que vous êtes bien à jour de vos cotisations de formation MSA** car nous avons dû faire face à de nombreux refus de paiement qui pénalisent les comptes de l'association.

Mon statut actuel	Pièces à joindre <b>impérativement</b>	Financement
<input type="checkbox"/> <b>Chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire ou aide familial</b> <u>Eligible au financement de VIVEA</u>	Chèque de caution de 90 € *	VIVEA (FEADER/FSE)
<input type="checkbox"/> <b>En démarche d'installation inscrit dans le PPP</b> (Plan de Professionnalisation Personnalisé)	- <u>L'original</u> de mon attestation d'éligibilité VIVEA délivrée par mon CEPPP - <u>L'original</u> de mon formulaire "Engagement du créateur d'exploitation agricole" signé - Copie de mon PPP signé - Copie d'écran de mon CPF - Chèque de caution de 90 € *	VIVEA (FEADER/FSE)
<input type="checkbox"/> <b>En démarche d'installation NON inscrit dans le PPP</b>	1 chèque de participation de 50 € par module (soit par exemple 2 chèques de 50 € pour 2 modules) *	Selon votre situation, financement Pôle Emploi possible
<input type="checkbox"/> <b>Autre (salarié agricole...)</b>	1 chèque de participation de 50 € par module (soit par exemple 2 chèques de 50 € pour 2 modules) *	Pour un dossier FAFSEA : nous contacter

\*encaissé en cas d'absence à la formation ou de désistement dans les 3 jours précédant le début de la formation, sauf cas de force majeure justifié

Date et signature :